

CONDITION GENERALES DE VENTE NUMERIA

1 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'association **NUMERIA** (ci-après dénommée « **NUMERIA** ») consent au client, acheteur professionnel, (ci-après le « Client ») qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formation de **NUMERIA**, ci-après la « formation ». Le Client et **NUMERIA** sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties » ou « le Participant »

Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écarter l'application de ses propres conditions générales de vente (CGV) et de ses propres conditions générales d'achat (CGA). Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV, le Client se portant fort de leur respect pour l'ensemble de ses salariés et collaborateurs.

Dans le cadre de son activité, **NUMERIA** propose plusieurs types de formations, à savoir :

- Des formations Inter décrites dans son catalogue de formations ainsi que sur son site internet accessible à l'adresse : www.numeria-formation.re , dispensées au sein de son centre de formation ou par l'intermédiaire de tout autre outil pédagogique spécifique (E-learning, Classes virtuelles, ...)
- Des formations Intra qui donnent lieu à une proposition commerciale et des modalités spécifiques

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les offres de formation proposées par **NUMERIA** notamment les formations présentielle, les classes virtuelles, les formations e-learning, correspondant à des modules de formation dans un espace électronique sécurisé, en mode e-learning (ou Formations Ouvertes et À Distance -FOAD), accessibles depuis sa plate-forme.

Les formations proposées peuvent être consultées sur le site www.numeria-formation.re

2 - INSCRIPTIONS

Seuls les membres de l'Ordre des Experts-Comptables ou de la Compagnie des Commissaires aux comptes, les diplômés d'Expertise Comptable ou de Commissariat aux comptes, les Experts-Comptables Stagiaires (quelle que soit leur région d'inscription), ainsi que les salariés des cabinets d'expertise comptable inscrits au Tableau sont autorisés à suivre les formations dispensées par **NUMERIA**.

Par dérogation à ce qui précède, **NUMERIA** peut, à titre exceptionnel, accepter qu'un client de son Client, ne répondant pas aux critères décrits ci-avant, participe à une formation.

Toute participation dans les conditions définies ci-avant, devra faire l'objet d'une demande préalable et écrite du Client auprès de **NUMERIA**.

L'inscription à la formation inscrite au catalogue ou figurant sur le site internet se fait en ligne sur le site www.numeria-formation.re ou le portail JINIUS : <https://catalogue-irf-numeria.jinius.fr/>

Toute inscription via le portail JINIUS reste possible 48h avant le début de la formation pour les formations présentielle ou distancielles, sous réserve de disponibilité (excepté pour les formations PC2030 ou ce délai est ramené à 1 mois)

Pour que l'inscription soit validée, le Client devra accepter, en cliquant à l'endroit indiqué sur le site, les présentes CGV.

Les coordonnées et informations fournies par le Client devront être à jour et réelles. Si cela n'est pas le cas, **NUMERIA** ne pourra être tenu responsable en cas de difficultés de livraison ou d'erreur de la part du Client.

NUMERIA ne saurait en aucun cas être responsable d'erreur de choix du Client, d'erreurs de saisie par le Client lors de l'inscription, ou de toute autre information fournie qui seraient erronées, ni de leurs éventuelles conséquences.

Pour chaque formation dispensée par **NUMERIA**, un nombre minimum et maximum de participants est préalablement défini. Les inscriptions sont prises dans la limite des places disponibles. Les inscriptions complètes (comprenant le règlement) sont retenues en priorité.

Dès prise en compte de l'inscription par **NUMERIA**, un accusé de réception, est adressé par mail au Client. La convention de formation accompagnée du programme en annexe est ensuite disponible sur l'espace Entreprise du Client. Cet accusé de réception ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation, ni validation définitive de l'inscription. Le Client s'engage à mettre à disposition sur son espace Entreprise la convention de formation dûment complétée et signée

Une convocation avec toutes les précisions utiles (informations pratiques) sera adressée par mail au participant 7 jours avant chaque session de formation. Si le Client ne le reçoit pas, il contacte **NUMERIA** au 02 62 40 94 06.

Les formations incluent un apport théorique, des exercices pédagogiques et des supports de cours

Spécificité formation en e-learning :

L'inscription est validée à réception du règlement du Client. Une fois le règlement enregistré par **NUMERIA**, le Participant est notifié par e-mail de l'ouverture de son accès à la plateforme e-learning. Les formations e-learning ont une durée d'accès allant de 3 mois à 6 mois selon les modules de formation. L'ouverture de l'accès du Participant à la plateforme e-learning marque le début de la durée d'accès au module.

Le module de formation e-learning est accessible 24h sur 24, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à Internet par une connexion haut débit.

Spécificité formation en classe virtuelle :

Le Participant reçoit par e-mail avant le début de la formation un lien permettant d'accéder à la classe virtuelle.

NUMERIA demandera au participant de bien vouloir se connecter dès réception de ce lien afin que la réunion puisse démarrer dans les temps. Pour le confort du participant, celui-ci doit s'assurer que la caméra et le micro soient actifs et fonctionnent. Le Participant devra indiquer son nom et prénom complets lors de la connexion afin de justifier ensuite de sa présence.

La session de classe virtuelle est disponible à la date et aux horaires indiqués lors de l'inscription et rappelés dans le mail de convocation, à la condition d'être muni d'un ordinateur relié à Internet par une connexion haut débit.

Spécificité formation en intra :

En cas d'une Formation Intra, l'intervention de **NUMERIA** donnera lieu à une proposition commerciale, ainsi qu'une convention spécifique, soumises à l'acceptation du Client.

Excepté pour les formations Intra, les inscriptions aux formations sont strictement individuelles. Toute connexion collective de plusieurs participants lors d'une formation en Classe virtuelle ou e-learning est interdite et fera l'objet de l'inscription automatique par **NUMERIA** des participants non déclarés. Ces inscriptions seront automatiquement facturées au Client ou/et aux Participants le cas échéant.

3 - MODALITES DE FORMATION

NUMERIA est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont régis par **NUMERIA**. Les modalités pédagogiques de chaque formation sont disponibles sur le site www.numeria-formation.re

A l'exception des formations e-learning et classes virtuelles, une journée de formation est d'une durée de 7 heures. Les durées de formation varient et sont précisées sur le site www.numeria-formation.re et sur les documents de communication de **NUMERIA**. Sauf stipulation particulière dans la convocation, la formation commence le premier jour à 9h et se termine à 17H30 (avec une pause déjeuner de 1h30). Pour le profit de tous, ces horaires doivent être respectés.

Les Participants à la formation réalisée par **NUMERIA** sont tenus de respecter le règlement intérieur de **NUMERIA** ainsi que les consignes d'hygiène et de sécurité des locaux mis à disposition.

3.1 – Accessibilité à la formation :

Si le Participant est en situation de handicap, il doit contacter Peggy BODIN, correspondant handicap pour **NUMERIA** au 02 62 40 94 06 ou contact@numeria.re ; pour l'accompagner en amont de la formation.

3.2 - Démarche pédagogique applicable à l'ensemble des formations :

Qualification des formateurs :

Les formateurs sont des professionnels sélectionnés pour leur maîtrise du sujet enseigné et leur expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.

Moyens d'évaluation de l'atteinte des objectifs

Questionnaire de validation des acquis sous forme de QCM

Validation de la formation : attestation de fin de formation / certification de réalisation

Moyens de suivi de l'exécution de l'action :

Feuille de présence signée par les Participants ou rapport de connexion si classe virtuelle.

Moyens matériels :

Salles de formation disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires (paperboard, vidéoprojecteur, visioconférence, etc.) au bon déroulement de la formation ou connexion individuelle via un lien sur une plateforme de vidéoconférences requérant l'utilisation d'un ordinateur portable ou fixe, équipé d'un micro, d'une caméra et disposant d'une connexion internet stable ou haut débit nécessaire au bon déroulement de la formation.

3.3 - Démarche pédagogique applicable à l'ensemble des formations :

La loi du 24 Novembre 2009 sur la formation professionnelle continue prescrit la délivrance d'une attestation de fin de formation personnalisée par les organismes de formation et encourage fortement l'évaluation des Participants A l'issue de la formation, chaque participant répond à un test d'évaluation. Celui-ci permet d'établir l'attestation de fin de formation (Art L6356-1 du code du travail) disponible sur l'espace personnel du Participant, ainsi que le certificat de réalisation.

Afin de pouvoir justifier de sa participation dans le cas de formation en format virtuel, chaque Participant doit se connecter individuellement à la session virtuelle.

4 – TARIFS ET CONDITIONS DE REGLEMENT :

Tous les prix de nos formations sont indiqués en Euros (HT à majorer du taux de TVA en vigueur) sur nos différents supports de communication : www.numeria-formation.re, ...

Le règlement de la formation (chèque, virement bancaire ou carte bancaire sur le site www.numeria-formation.re) doit obligatoirement être effectué lors de l'inscription.

Pour les formations en e-learning ou classes virtuelles, les tarifs n'incluent pas le coût de la connexion à Internet qui reste de la responsabilité du Client et à sa charge. Les formations en ligne seront facturées et le montant de la formation sera dû, que le Client ou le Participant se soit ou non connecté. Les accès aux formations e-learning pour le participant seront déclenchés seulement à réception et prise en compte du règlement de la formation.

Toute formation commencée est due en totalité. Pour toute inscription en présentiel, l'accès documentaire, les ouvrages remis (le cas échéant) et le(s) déjeuner(s) font partie intégrante de notre prestation et ne peuvent être vendus séparément.

Pour information : **NUMERIA** ne propose plus la subrogation. Les formations sont à régler à l'inscription par la société qui passe commande. Pour le financement de la formation, le Client pourra prendre contact en parallèle avec un organisme tiers tel qu'un Opérateur de Financement (OPCO, FIFPL, etc...), il appartient au Client de se rapprocher de son organisme avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.

Les factures sont payables à réception de la facture : par chèque, virement bancaire ou par carte bancaire.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros ht. En outre tout règlement ultérieur quelle qu'en soit la cause sera imputé immédiatement et par priorité à l'extinction de la plus ancienne des dettes.

Par ailleurs, en cas de retard de paiement, **NUMERIA** se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité ou que le Client puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement. Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due à **NUMERIA** court à compter de la date d'émission de la facture concernée.

5 - ANNULATION – RETRACTATION - REPORT

5.1 - Annulation ou demande du report par le Client

Pour toute absence non signalée et non justifiée, 100% des droits d'inscription restent acquis à **NUMERIA**

Toute formation commencée sera intégralement facturée par **NUMERIA** au Client.

Dans le cas où un Participant ne pourrait y assister, le Client conserve la possibilité de substituer au Participant prévu à l'origine, un nouveau Participant ayant le même profil et les mêmes besoins.

Toute annulation, demande de report ou demande de substitution doit être confirmée par écrit (e-mail : admin@numeria.re ou courrier) par le Client.

En cas d'annulation par le Client, **NUMERIA** appliquera les conditions suivantes :

- Annulation 15 jours calendaires avant la formation : remboursement ou report sans frais.
- Annulation moins de 15 jours avant la formation : la totalité du montant de la formation sera facturée par NUMERIA à titre de dédit. **Ce montant ne pourra pas s'imputer au titre de la formation professionnelle continue, et sera directement facturé au Client.**

5.2 - Annulation, remplacement ou report par NUMERIA

NUMERIA se réserve le droit d'annuler une action si le nombre d'inscrits est insuffisant. Dans ce cas, **NUMERIA** rembourse au Client la totalité de la somme versée lors de l'inscription.

En cas d'absence du formateur, **NUMERIA** s'engage à assurer dans les meilleurs délais, la continuité de la prestation de formation. **NUMERIA** s'oblige à remplacer, dans la mesure du possible, le formateur défaillant par une personne aux compétences techniques et qualifications équivalentes et veille à ce que le changement de formateur n'interrompe pas le bon déroulement de la formation ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

NUMERIA se réserve le droit de supprimer, d'annuler et/ou de reporter une session de formation jusqu'à sept jours avant la date de la formation. Dans cette hypothèse, **NUMERIA** procédera seulement au remboursement des droits d'inscription déjà réglés par le Client à **NUMERIA**, à l'exclusion de tout autre coût.

6 - ACCES DOCUMENTATION ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tout accès documentaire ou support remis ou imprimable sont mis à disposition des Participants à titre personnel. Ces documents ou supports ne peuvent en aucune manière faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de **NUMERIA**. Seul un droit d'utilisation, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au Client. Sont donc seules autorisées, la reproduction et la représentation du contenu autorisées par le Code de la Propriété Intellectuelle sur un écran et une copie unique papier à fins d'archives, au bénéfice strictement personnel et pour une utilisation professionnelle.

Le Client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à **NUMERIA** en cédant ou en communiquant des documents issus de ce dernier à un concurrent de **NUMERIA**.

NUMERIA se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

NUMERIA ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation remise au Client, cette dernière l'étant pour le bénéfice de la formation et ne venant en aucun cas se substituer aux lois et réglementations. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la prestation de formation et n'engagent en aucun cas **NUMERIA** sur leur exhaustivité. **NUMERIA** n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la documentation envers le Client postérieurement à la formation.

7 - UTILISATION DE LA PLATEFORME E-LEARNING OU DE L'OUTIL DE CLASSE VIRTUELLE

La formation en e-learning ou en classe virtuelle est exclusive et nominative pour le Participant qui s'y inscrit, et exclue toute formation de groupe.

- L'accès à la plate-forme de formation à partir de son espace participant JINIUS.
- L'accès au contenu textes, graphiques et liens hypertextes, aux forums de discussion ainsi qu'à la liste de diffusion liés à la plate-forme.
- Le téléchargement des documents liés à la formation.

Le contrat de licence de la formation en classe virtuelle inclut :

- L'accès à la classe virtuelle via l'outil en visio via un lien de connexion unique et valable pour la durée de la formation.
- L'accès au contenu textes, graphiques et liens hypertextes, aux forums de discussion ainsi qu'à la liste de diffusion liés à l'outil de classe virtuelle.
- Le téléchargement des documents liés à la formation

En cas de difficulté d'accès à la plateforme et de visualisation de votre formation, il convient de contacter l'assistance Jinius au 01 59 03 12 61 ou d'envoyer un e-mail à assistance@jinius.fr qui répondra sous un délai de 72 heures après réception de la demande. Si vous rencontrez des difficultés pour visualiser intégralement votre formation et atteindre 100% de progression (ce qui peut permettre, en cas de formation mixte, de débloquent votre support de formation pour la formation en présentiel), vous pouvez adresser un mail à admin.elearning@cfpc.net

Dans tous les cas, le Participant s'engage à :

- Ne pas communiquer à autrui pour quelque raison que ce soit son accès, son identifiant et son mot de passe.
- Ne pas permettre l'accès à la plate-forme à des personnes étrangères à la convention, y compris d'autres membres du personnel du Client.
- Garantir la propriété intellectuelle des éléments constitutifs du site. La copie informatique des textes, images et codes de ceux-ci. La diffusion non autorisée des documents téléchargeables et des liens hypertextes sont des atteintes au droit de la propriété intellectuelle induisant une responsabilité pénale quant à son auteur.
- Ne pas utiliser les moyens de communication intégrés (messagerie, forums) à des fins de promotion, publicité non désirée, protestation et de diffusion d'images ou propos contraires aux bonnes mœurs.
- S'assurer que le poste de travail utilisé pour l'accès à la plate-forme est équipé des moyens suffisants pour empêcher la propagation de virus informatiques notamment des virus utilisant les carnets d'adresses de messagerie ou s'insérant dans les pièces jointes aux mails.

8 - RENSEIGNEMENT ET RECLAMATION

Toute précision relative aux présentes CGV doit être faite par e-mail à l'adresse suivante : contact@numeria.re

NUMERIA applique la **procédure de réclamation** suivante :

- Objectif et domaine d'application : Une réclamation se définit comme l'expression écrite, visant à faire respecter un droit, ou à demander une chose due.
- Le recueil : L'équipe administrative recueille les réclamations par écrit soit
- Par mail à l'adresse suivante : contact@numeria.re et à travers nos questionnaires de satisfaction
- Le traitement : Chaque réclamation sera étudiée et une réponse sera apportée à son expéditeur dans les meilleurs délais.
- Lorsque nous recevons une réclamation, nous prenons contact avec la partie prenante. Cet échange nous permettra de bien comprendre la réclamation pour ensuite l'analyser afin d'en déterminer la cause, pour mettre en place une action corrective, au besoin.

9 - RESPONSABILITE

Le Client, en sa qualité de professionnel, est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par **NUMERIA**.

La responsabilité de **NUMERIA** ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de **NUMERIA** serait retenue, le montant total de toute somme mise à la charge de **NUMERIA** ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la formation concernée.

10 - DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'exécution de sa prestation de formation auprès du Client, **NUMERIA** collecte des données personnelles (ci-après dénommées « les données »)

- Des personnes physiques participant à la formation commandée par le Client, et
- De ses contacts au sein de l'entreprise du Client

NUMERIA s'engage dans le cadre de sa relation contractuelle avec son Client, en sa qualité de responsable de traitement, à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données et, notamment, la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et le règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) dénommés « la Réglementation ».

Les données font l'objet de plusieurs traitements informatiques destinés à : la gestion des inscriptions, des paiements, des réclamations du Client et du suivi qualité des formations.

Dans la limite de leurs attributions respectives et pour les traitements susvisés, les personnes susceptibles d'avoir accès aux données des Participants, et de ses contacts au sein de l'entreprise du Client, sont les salariés de **NUMERIA**.

La base légale du traitement est l'exécution du contrat entre **NUMERIA** et le Client.

NUMERIA conserve les données, pour chacun des traitements énoncés, uniquement pour la durée nécessaire au regard de la finalité poursuivie par le traitement correspondant en respectant les délais légaux et les délais de prescription en cas d'éventuelle réclamation d'un Client.

NUMERIA s'engage ainsi à traiter les données personnelles dans le respect de la Réglementation et à cet égard, s'engage à :

- i. Traiter les données personnelles des personnes concernées de manière licite, loyale et transparente ;
- ii. Collecter les données personnelles pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas les traiter ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités ;
- iii. S'assurer que les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- iv. S'assurer que les données personnelles sont exactes et tenues à jour ;
- v. Conserver les données personnelles sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- vi. Traiter les données personnelles de façon à garantir une sécurité appropriée de ces dernières, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées.

Le Client dispose de droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition pour motifs légitimes, ainsi que d'un droit à l'oubli et à la portabilité sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables. Le Client peut exercer ces droits en envoyant un e-mail directement auprès du **NUMERIA**, à l'adresse suivante : contact@numeria.re

Si le Client estime, après avoir contacté **NUMERIA**, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris 07.

11 - DISPOSITIONS GENERALES

Les CGV sont consultables sur le site www.numeria-formation.re. Sauf en ce qui concerne les modifications relatives à la protection des données à caractère personnel tel qu'indiqué au paragraphe 10, les CGV peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de **NUMERIA** sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable.

Si une quelconque clause des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la formation.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

(Dernière maj avril 2024)